



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025  
(Date de convocation : 31 janvier 2025)

Délibération N° 20250206-12a

Le six février deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Thierry Ribeiro : procuration donnée à Mme Sarah Laguerre  
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard  
Mme Aurore Ville : procuration donnée à M. Alexandre Pujou-Menjouet  
Mme Mélissa Pujou-Menjouet : procuration à Dominique Borgella-Adjudant  
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud  
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration à Etienne Lay

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SDE65 -ENTREE NORD CAMPAN  
Programme « Electricité »

Monsieur le Maire explique que la commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « électricité » arrêté par le SDE des Hautes-Pyrénées.

Il s'agira de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux à l'entrée nord de Campan, dont le coût total s'élève à 140 000€ HT.

Le SDE prend en charge 90% de la dépense HT soit 126 000€.

L'autofinancement de la commune s'élève à 14 000€ HT.

Il est proposé d'approuver la réalisation des travaux dont le reste à charge pour la commune est estimé à 14 000€ HT (16 800€ TTC) et d'inscrire les crédits au budget 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

○ **Article Unique** : approuve la réalisation des travaux par le SDE présentés ci-dessus et d'inscrire les crédits au budget 2025.

Date d'affichage : 17/02/2025

Fait pour extrait conforme  
Le Maire

Alexandre Pujou-Menjouet